

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 30 JUIN 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 30 JUIN, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Sylvie ETHORE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 46
	présents : 41
	votants : 45

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice CHAMARD
M. Philippe AUBERT
M. Loïc PLANET

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sylvanie MICHAUD
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORÉ
M. Aymeric PEROCHEAU
Mme Adeline DORÉ
M. Stéphane BARREAU

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
Mme Régine BODEREAU
M. Laurent COCHARD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Myriam RECOQUILLÉ
M. Nicolas BEAUPERIN

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Catherine AIRIAUD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Isabelle DUC
Mme Julie LE CARS
M. Laurent FREMONT

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Jean-René GOURAUD
Mme Magali EPIARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Aurélie DONNARD
M. Mael GIRAUDEAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Sophie IACONO
M. Sébastien MICHAUD
Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Virginie ROHR
Mme Caroline GENY
M. Guillaume HUCHET

Mme Mélanie ROBIC, absente, a donné pouvoir à M. Fabrice CHAMARD
M. Florent DERVIN, absent, a donné pouvoir à M. Guillaume HUCHET
Mme Nadège BOURSIN, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Yannick OLIVIER, absent, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND

Absent : M. Youssef KAMLI

CONVENTION DE MANDAT POUR DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE « 100 » CONTOURNANTE CYCLABLE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEUExposé :

Dans le cadre du Schéma Directeur Modes Doux intercommunal (2018), Grand Lieu Communauté a inscrit dans son programme pluriannuel le déploiement de plusieurs itinéraires cyclables sécurisés.

L'itinéraire cyclable d'intérêt communautaire n°100 situé à Saint-Philbert de Grand Lieu, qui dessert plusieurs équipements dont le lycée en construction, est d'intérêt communautaire. Ces aménagements le long de la Route Départementale 861 permettront aux usagers de cheminer en toute sécurité entre les équipements (gendarmerie, maison de santé, lycée), et de rejoindre les itinéraires cyclables sécurisés (itinéraire vers la Limouzinière).

Ces travaux d'aménagement sont d'intérêt communautaire, mais se situent sur le domaine public communal, c'est pourquoi il convient de mettre en place une coopération entre la ville de Saint-Philbert et Grand Lieu Communauté, pour des raisons techniques, pratiques et économiques.

Il est proposé de mettre en place une convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage pour permettre à Grand Lieu Communauté (mandant) de confier l'exécution de l'opération à la Commune (mandataire). Les coûts de l'opération seront couverts conformément aux modalités indiquées dans la convention.

Le montant réel des travaux, estimé à environ 383 000 € TTC, sera ajusté à l'issue de l'opération à hauteur des coûts réels de réalisation des travaux et prestations. Cet ajustement, sous réserve de la bonne association du mandant aux étapes décisionnelles associées, fera l'objet d'un avenant à l'issue de l'opération.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération, donnant mandat de Maîtrise d'Ouvrage à la commune de Saint Philbert de Grand Lieu pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable 100, et d'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer la convention et tout autre document s'y rapportant, notamment les avenants nécessaires et tout document ayant trait à l'exécution de l'opération.

Décision :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Schéma Directeur Modes Doux intercommunal

CONSIDERANT le besoin de réaliser cet aménagement dans les meilleurs délais ;

CONSIDERANT le projet de convention proposé avec la commune de Saint Philbert de Grand Lieu annexé à la délibération ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 40 voix pour, 5 voix contre, DECIDE :

- D'APPROUVER le projet de convention proposé avec la commune de Saint Philbert de Grand Lieu donnant mandat de Maîtrise d'Ouvrage à la Commune pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable 100 ;

- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer la convention et tout autre document s'y rapportant, notamment les avenants nécessaires et tout document ayant trait à l'exécution de l'opération.

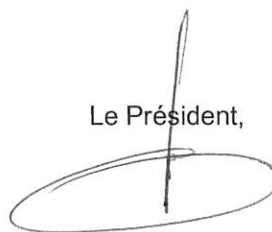
Fait à La Chevrolière, le 30/06/2026

La Secrétaire de séance,



Sylvie ETHORE

Le Président,



Johann BOBLIN

Acte n° : DE157-C30626

Publié sur le site internet le : - - / - - / - -